



**EPREUVES DE SELECTION POUR L'ENTREE EN FORMATION  
BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation (AAN )**

La sélection des candidats(es) à l'Académie Basque du Sport se déroule en 2 temps :

- 1) Satisfaire aux tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP )  
Et
- 2) Satisfaire aux tests de sélections mis en place par l'Académie Basque du Sport.

**TEP (TESTS D'EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION  
BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation (AAN )**

**IMPORTANT**

- Les TEP visent à vérifier la capacité technique et physique, de chaque candidat à suivre la formation.
- Les TEP doivent être distingués des épreuves de sélections.
- Il faut avoir obtenu les TEP pour pouvoir se présenter aux épreuves de sélections.
- Il revient à chaque candidat indépendamment de son inscription aux TEP de s'inscrire auprès de l'Académie Basque du Sport et de passer auprès de celle-ci les épreuves de sélection qui lui sont propres.

**PREREQUIS POUR PASSER LES TEP**

- Avoir 18 ans révolus (le jour d'entrée de la formation).
- Être titulaire du BNSSA à jour du maintien des acquis
- Titulaire du PSE1 révisé ou diplôme équivalent : Le BNS mention réanimation, l'AFPCPSAM révisé ou du CFAPSE révisé. (Attestation justificative)
- Posséder un bon niveau technique en natation et avoir une pratique sportive régulière.
  
- Présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des activités de la forme datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation

**TESTS TECHNIQUES**

400 mètres nage libre en 7 minutes et 40 secondes maximum

## DISPENSES ET ÉQUIVALENCES

Les personnes titulaires de l'une des certifications mentionnées ci-après sont dispensées de l'ensemble des TEP, ( tests techniques préalables à l'entrée en formation) :

a) Le candidat qui a réalisé un parcours de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes, en compétition de référence officielle de la Fédération française de natation ou lors d'une compétition reconnue dans le cadre d'une convention avec la Fédération française de natation.

Cette performance est attestée par le directeur technique national de la natation, ou à défaut par le directeur technique national cadre d'Etat d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques (CIAA) en convention avec la Fédération française de natation ;

b) Les personnes titulaires du " Pass'sports de l'eau " et d'un " Pass'compétition " de la Fédération française de natation, de la Fédération française de sauvetage et de secourisme ou d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques (CIAA) en convention avec la Fédération française de natation

c) Le candidat qui a réalisé un parcours de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes, attesté par une personne titulaire d'une certification professionnelle a minima de niveau 4 ayant des prérogatives d'enseignement de la natation et titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité

d) Est dispensé de la production de l'attestation de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes le sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport dans l'une des disciplines de la natation.

### TESTS DE SELECTION DE L'ACADEMIE BASQUE DU SPORT BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation (AAN )

Les tests de sélection de l'Académie Basque du Sport pour l'entrée en formation du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « Activités Aquatiques et de la Natation sont les suivants :

### PREREQUIS

**Avoir satisfait les tests exigences préalables à l'entrée en formation ( TEP)**

### TESTS TECHNIQUES

- 1. Epreuve chronométrée : 200 mètres 4 nages :** Le(la) candidat(e) effectue un 200m 4 nages dans le respect des techniques de nages
- 2. Epreuve écrite (1h)**  
Cette épreuve permet, à partir d'un sujet général sur les pratiques sportives, d'apprécier chez les candidats les capacités d'expression écrite, de réflexion et d'analyse
- 3. Entretien oral (durée 20 à 30 minutes)**  
Le candidat dispose de 10 minutes pour se présenter, mettre en évidence son vécu sportif, ses expériences pédagogiques, exposer ses motivations, son projet de formation et son projet professionnel. A l'issue des 10 minutes le jury posera des questions pendant 10 à 20 minutes.

**Barème de notation :**

Epreuve	% de la note finale
200 m 4 nages	40
Epreuve écrite	20
Entretien Oral	40

La liste des 20 candidats(es) retenus(es) est affichée à l'Académie Basque du Sport  
Ces candidats sont convoqués par téléphone et par email au positionnement.

Les 5 candidats suivants sont mis sur la liste d'attente. Ils(elles) seront convoqués(ées) au positionnement en cas de défection d'un(e) candidat(e) retenu(e) . Ces candidats seront informés par téléphone et par email de leur présence sur la liste d'attente et de la suite de leur sélection.

Les candidats(es) ayant échoué aux tests de sélection seront informés (es) collectivement par email  
S'ils (elles) ont obtenu un résultat positif aux TEP une attestation pourra leur être remise à leur demande dans  
Les 15 jours suivant l'épreuve